



Les organisations syndicales nationales SNUipp-FSU, SNUDI FO, UNSEN CGT Education, SE UNSA, SUD Education ont été reçues en audience au Ministère de l'Education Nationale lundi 18 février pour obtenir la suspension de la mise en oeuvre des nouvelles modalités d'affectation des personnels du premier degré suite à la lettre commune envoyée au Ministre.

N'entendant pas les argumentations des organisations syndicales pour surseoir à sa mise en oeuvre, le cabinet du ministre et la DGRH restent dans la stricte application de la note de service de novembre 2018 tout en concédant de «la souplesse» dans sa mise en oeuvre localement.

Face à ce refus du ministère de répondre favorablement aux revendications de l'intersyndicale, elles confirment à leurs sections départementales la nécessité de se réunir et de construire dès maintenant des journées d'action avec audiences communes auprès des DASEN, des rassemblements...

C'est entre autres dans ce cadre-là que se sont réunis des collègues du Tarn en Assemblées Générales mercredi 13 mars pour s'informer de la remise en cause du mouvement et des dangers que les nouvelles règles vont entraîner.

Les organisations syndicales du Tarn signataires de l'appel intersyndical national revendiquent :

- le maintien de l'AGS comme élément essentiel du barème pour tous les postes ;
- le maintien de la seconde phase du mouvement dans les départements où elle existait et leur rétablissement dans les autres ;
- le maintien de l'affectation sur des postes précis et non sur des zones, le respect du caractère non obligatoires des vœux géographiques ;
- l'affectation à titre provisoire des enseignants actuellement sans poste à titre définitif et qui n'obtiendraient aucun poste précisément demandé au mouvement ;
- l'examen des notes de service départementales du mouvement en CAPD ;
- l'augmentation du nombre de vœux.

Le SNUDI FO 81 et le SNUipp-FSU 81 revendiquent :

- la suppression des postes profilés au profit de postes à exigences particulières.